

Mes chers collègues,

Chacun mesure l'importance de notre séance de ce jour et les choix que nous avons à y effectuer.

Vous attendez que les candidats, et moi tout autant que vous, vous exposent leurs intentions et la vision qui est la leur de l'avenir de notre EPCI. Nous connaissons tous notre situation

Chacun, chacune, ici peut légalement se présenter à vos suffrages. Cependant il existe des différences entre nous puisque certains siègent au titre de la représentation proportionnelle, alors qu'ils ont été battus aux dernières municipales. C'est le cas à Aubusson et à Felletin. Ceux-là ou celles-là, je le répète, peuvent se présenter légalement à vos suffrages.

Sur le plan de la morale républicaine, dont le seul juge est le suffrage universel, c'est une autre affaire ! Que les résultats plaisent ou non, ils s'imposent démocratiquement à tous.

On peut comprendre que sous le coup de la déception, les battus expriment leur déception et leur amertume. Il en est qui, fort heureusement, présentent leurs félicitations républicaines au vainqueur, quand les premiers déclarent s'être fait voler leur victoire. Le corollaire du vol, c'est évidemment la propriété. Sans propriété, pas de vol...

Quelle curieuse conception, en démocratie, de se considérer propriétaire d'un mandat !

Or, j'ai le sentiment que c'est ce à quoi nous assistons ce soir. Quelle surprenante conception de la légitimité démocratique, de prétendre exercer des responsabilités exécutives au niveau d'un EPCI, dont les décisions peuvent s'imposer aux communes, y compris à celle dont les électeurs ont confié la gestion à d'autres élus.

Si Jean-Luc Léger avait souhaité être certain de sa légitimité à être président de notre EPCI, que n'est-il resté dans sa commune de Saint Marc à Loubaud, là où il avait juré à ses concitoyens de l'époque que jamais il ne les abandonnerait ?

Il n'appartient pas davantage à notre assemblée de s'arroger le droit de « corriger » le vote des Aubussonnais. Le seul habilité à s'exprimer en leur nom est précisément en train de le faire en cet instant.

Je n'oublie pas que l'argument électoral principal de Jean-Luc lors de ces municipales, a été la morale. C'est un bon thème. Je le partage. Et ce d'autant plus quand on le met en application, y compris après un revers électoral. C'est ce que j'attends de toi, Jean-Luc. Nous démontrer que tu mets tes principes en application, et que tu respectes le devoir moral que t'impose le scrutin municipal.

Une autre raison me semble également déterminante et doit te dissuader d'être candidat.

Tu dois t'expliquer en justice sur tes agissements dans le dossier du FAM de Gentioux, où il n'est pas certain que tu aies défendu les intérêts de Creuse Grand Sud. Un article paru ce matin dans la Montagne confirme ce que je dis depuis longtemps, et que tu sais depuis longtemps, à savoir la volonté de l'association de quitter le FAM, où elle vient de faire faire à la comcom il y a peu un investissement de 1,7 M€.

Je te renvoie à la lettre officielle des avocats de l'APAJH du 28 mars 2019, qui annonçait il y a plus d'un an la volonté de cette dernière de quitter Gentioux. En as-tu informé le Conseil Communautaire ?

Je n'irai pas plus loin ce soir sur ce sujet.

J'ajoute que pour ma part, je ne souhaite ni être président de Creuse Grand Sud, ni vice-président. Je n'ai aucune revanche à prendre sur quiconque. Je n'ai aucun match à rejouer.

Ce que je souhaite est simple. Qu'Aubusson retrouve toute sa place dans l'intercommunalité. Qu'un projet commun et partagé nous anime, loin de toute arrière-pensée électorale. Que nous puissions œuvrer collectivement à l'avenir de notre territoire.

Tout le reste est dérisoire et ne m'intéresse pas. Je n'ai pas l'intention d'être un obstacle à cet objectif, que j'espère nous partageons.

Je vous remercie de votre attention.

Michel MOINE